



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-059-2025-04

PUBLIÉ LE 29 AVRIL 2025

# Sommaire

## **Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France /**

IDF-2025-04-18-00013 - Délégation de signature RH - DR-SD EPA EIP 35-1  
(1 page)

Page 3

IDF-2025-04-18-00014 - Délégation de signature RH DR-FG-DA  
entretiens annexe 5 à l'article 28 (2 pages)

Page 5

## **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France /**

IDF-2025-04-29-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature  
de Madame Mylène TESTUT-NEVES, Directrice régionale et  
interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la  
forêt d'Île-de-France, en matière d'Ordonnancement  
Secondaire (6 pages)

Page 8

## **Rectorat de la région académique d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris /**

IDF-2025-04-10-00024 - Arrêté n° 2025-113-RA portant délégation  
de signature à la secrétaire générale de l'académie de Paris et au  
secrétaire général adjoint-directeur des ressources humaines dans le  
cadre de la prestation de serment des agents comptables des EPLE (2  
pages)

Page 15

IDF-2025-04-15-00019 - Arrêté n° 2025-114-RA relatif à l'enseignement  
scolaire de l'académie de Paris portant délégation de signature de la  
Rectrice de la région académique Ile-de France, Rectrice de  
l'académie de Paris à ses chefs de service (3 pages)

Page 18

IDF-2025-04-15-00020 - Arrêté n° 2025-115-RA modifiant l'arrêté  
n° 2025-110-RA portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire dans le cadre des programmes 139, 140, 141  
et 230, 723 et de l'unité opérationnelle du BOP 214 0214-IDFR-PARI (2  
pages)

Page 22

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2025-04-18-00013

Délégation de signature RH - DR-SD EPA EIP 35-1

## DÉCISION

**Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,**

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu l'article 35-1 du statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie,
- vu que l'assemblée générale de la CCI Paris Ile-de-France peut décider de mettre en œuvre les dispositions de l'article 35-1 du statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie organisant la procédure de licenciement pour suppression de poste,

**Décide :**

Sur proposition du directeur général,

- d'habiliter Cécile MANGE et Sébastien DUGUÉ, responsables ressources humaines de la CCIR Paris Ile-de-France, à me représenter, dans le cadre de la mise en œuvre de toute délibération de l'assemblée générale décidant de l'application des dispositions de l'article 35-1 du Statut du personnel, pour les entretiens individuels préalables prévus à l'article 35-1 susmentionné,
- que Cécile MANGE et Sébastien DUGUÉ pourront être accompagnés d'un collaborateur de la CCI Paris Île-de-France.

La présente délégation de représentation prend effet à compter de sa publication et s'exerce pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Fait à Paris, le 18 avril 2025

SIGNE

Dominique RESTINO

Diffusion : bénéficiaires - site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr) - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2025-04-18-00014

Délégation de signature RH DR-FG-DA entretiens  
annexe 5 à l'article 28

## DÉCISION

**Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,**

- vu l'annexe 5 à l'article 28 du statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie,

**Décide :**

Sur proposition du directeur général,

**Article 1<sup>er</sup> :**

- d'habiliter Françoise GUERIN, directeur général adjoint Ressources humaines & RSE, à me représenter, pour tous les entretiens individuels prévus à l'annexe 5 à l'article 28 du statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie. L'intéressée pourra être accompagnée d'un collaborateur de la CCI Paris Île-de-France.
- Habilitation est donnée, dans les mêmes conditions, à Diane AUSSÉDAT, directeur, adjoint au DGA Ressources humaines & RSE et Armand MARQUES, responsable du pôle Affaires juridiques et sociales au sein de cette même direction générale adjointe.

**Article 2 :**

- Habilitation est donnée, dans les mêmes conditions, aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions :

DGA POPE, DGA CCI International, DGA ressources humaines & RSE, DGA Finances & Participations, DGA Éducation, Direction de la communication, Direction générale, Inspection générale	Sébastien DUGUE, RRH
CCI Versailles-Yvelines	Cécile MANGÉ, RRH
CCI Hauts-de-Seine	
CCI Val-de-Marne	
CCI Paris	
CCI Seine-Saint-Denis	
CCI Val-d'Oise	
DGA DC-SE	
EESC FERRANDI Paris	Brigitte BERENGER, RRH
EESC ESIEE IT	Christine LAMBRECHTS, RRH

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France  
 27 avenue de Friedland | 75382 Paris cedex 08 | T. 01 55 65 71 00 (appel direct)  
 T. 01 55 65 44 44 (prix d'un appel local) | [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr)

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de France - Décision portant délégation de représentation au bénéfice de la DGA RH & RSE pour les entretiens individuels prévus à l'article 4 de l'annexe 5 de l'article 28 du statut des CCI.

EESC École supérieure des métiers de la ville de demain	Sandrine JOUANIQUE-LECOURT, RRH
EESC École supérieure de la production de la mode et du luxe	Anne BEAUFRERE, RRH
EESC École supérieure de vente et de management	Sébastien DUGUE, RRH

La présente délégation de représentation prend effet à compter de sa publication et s'exerce pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Fait à Paris, le 18 avril 2025

SIGNE

Dominique RESTINO

Diffusion : bénéficiaires - site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr) - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2025-04-29-00001

Arrêté portant subdélégation de signature de  
Madame Mylène TESTUT-NEVES,  
Directrice régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
d'Île-de-France, en matière d'Ordonnancement  
Secondaire

## **ARRÊTÉ**

portant subdélégation de signature de Madame Mylène TESTUT-NEVES,  
Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
d'Île-de-France, en **matière d'ordonnancement secondaire**

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
d'Île-de-France,

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

**Vu** le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

**Vu** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** l'arrêté ministériel du 08 juillet 2024 modifié nommant Madame Mylène TESTUT-NEVES, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 portant délégation de signature à Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

### **ARRÊTE :**

**Article 1er :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, et en application de l'article 16 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé, subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tout acte nécessaire à l'exécution des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives à :

- M. Benjamin GENTON, directeur régional et interdépartemental adjoint ;
- Mme Claire LE BIGOT, directrice régionale et interdépartementale adjointe.

Ces subdélégations concernent les programmes 142, 143, 149, 206, 215, 354, 362, 363, 723 et 775 sans limite de montant des actes.

Sont exclus de ces subdélégations les actes mentionnés à l'article 14 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, et en application de l'article 16 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé, subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tout acte nécessaire à l'exécution des dépenses et des recettes de l'Etat dans le cadre de ses attributions et de ses compétences à :

- M. Filipe SANTOS, chef de la mission du pilotage stratégique.

Cette subdélégation concerne les programmes 206, 215, 354 et 362 sans limite de montant des actes.

Sont exclus de cette subdélégation les actes mentionnés à l'article 14 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, et en application de l'article 16 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé, subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tout acte nécessaire à l'exécution des dépenses et des recettes de l'Etat dans le cadre de ses attributions et de ses compétences à :

- Mme Anne RICHARD, cheffe du service régional de la formation et du développement.

Cette subdélégation concerne les programmes 143 et 215 sans limite de montant des actes.

Sont exclus de cette subdélégation les actes mentionnés à l'article 14 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé.

**Article 4 :** Outre les personnes déjà mentionnées aux articles 1 à 3 du présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, et en application de l'article 16 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé, les agents mentionnés au tableau ci-dessous sont autorisés, dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives et dans la limite fixée, à signer les devis et autres engagements juridiques.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Programme(s)	Montant TTC maximum par engagement juridique
SERFOBT	Madame	FUENTES	Claire	Cheffe du service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires	149	2 000 €
SRAL	Monsieur	CHATRY	Arnaud	Chef du service régional de l'alimentation	206 et 215	2 000 €
SRAL	Monsieur	HUGUET	Bertrand	Chef du pôle phytosanitaire adjoint	206	2 000 €
SRAL	Monsieur	JACQUET	François	Chef du poste de contrôle frontalier de Roissy adjoint	206 et 215	2 000 €
SRAL	Monsieur	ROUINA	Mohammed	Chef du pôle phytosanitaire	206	2 000 €
SRAL	Monsieur	ROUINA	Mohammed	Chef du poste de contrôle frontalier d'Orly	206 et 215	2 000 €
SRAL	Monsieur	SAADAOUI	Imed	Chef du poste de contrôle frontalier de Roissy	206 et 215	2 000 €
SREA	Madame	CAVAILLES	Emilie	Cheffe du service régional d'économie agricole	149 et 775	2 000 €
SRISE	Madame	HERAUD	Fanny	Cheffe du service régional d'information statistique et économique	215	2 000 €
SRISE	Monsieur	LANGLOIS	Yan	Chef du centre du réseau des nouvelles des marchés de Rungis	215	2 000 €
SRISE	Monsieur	LEMAITRE	Franck	Chef du centre du réseau des nouvelles des marchés de Rungis adjoint	215	2 000 €

Sont exclus de ces subdélégations les actes mentionnés à l'article 14 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé.

**Article 5 :** Outre les personnes déjà mentionnées aux articles 1 à 2 du présent arrêté, subdélégation est donnée à effet de valider les ordres de missions et états de frais, des agents sous leur responsabilité et sans limite de montant, dans l'application informatique de l'Etat Chorus DT (déplacement temporaire) aux agents listés au tableau ci-dessous.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Programme(s)
SERFOBT	Madame	FUENTES	Claire	Cheffe du service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires	354
SERFOBT	Madame	GOOSSAERT	Clara	Cheffe du service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires adjointe	354
SRAL	Madame	CHANTELOUBE	Mathilde	Cheffe du poste de contrôle frontalier phytosanitaire de Roissy	354
SRAL	Monsieur	CHATRY	Arnaud	Chef du service régional de l'alimentation	354
SRAL	Monsieur	HUGUET	Bertrand	Chef du pôle phytosanitaire adjoint	354
SRAL	Monsieur	JACQUET	François	Chef du poste de contrôle frontalier de Roissy adjoint	354
SRAL	Monsieur	ROUINA	Mohammed	Chef du pôle phytosanitaire	354
SRAL	Monsieur	SAADAOUI	Imed	Chef du poste de contrôle frontalier de Roissy	354
SRAL	Madame	VILLEDARY	Claire	Cheffe du service régional de l'alimentation adjointe	354
SREA	Madame	CAVAILLES	Emilie	Cheffe du service régional d'économie agricole	354
SREA	Madame	LAVAL	Anne-Laure	Cheffe du service régional d'économie agricole adjointe	354
SRFD	Madame	LOUNICI	Fatiha	Cheffe du service régional de la formation et développement adjoint	354
SRFD	Madame	RICHARD	Anne	Cheffe du service régional de la formation et développement	354
SRISE	Madame	HERAUD	Fanny	Cheffe du service régional d'information statistique et économique	215 et 354
SRISE	Monsieur	TARDY	Vladimir	Chef du service régional d'information statistique et économique adjoint	215 et 354

Pour la validation des ordres de missions et états de frais des inspecteurs en sécurité et santé au travail (ISST), personnes ressources et référents nationaux affectés à la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, subdélégation est donnée à M. Filipe SANTOS, chef de la mission du pilotage stratégique, sans limite de montant.

**Article 6 :** Les agents listés dans le tableau ci-dessous sont autorisés à utiliser une carte achat pour les dépenses éligibles à ce moyen de paiement et dans les limites fixées.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Programme(s)	Montant TTC maximum par transaction
Direction	Monsieur	GENTON	Benjamin	Directeur régional et interdépartemental adjoint	215	2 000 €
Direction	Madame	LE BIGOT	Claire	Directrice régionale et interdépartementale adjointe	206	2 000 €
SRAL	Monsieur	JACQUET	François	Chef du poste de contrôle frontalier de Roissy adjoint	215	2 000 €
SRAL	Monsieur	ROUINA	Mohammed	Chef du pôle phytosanitaire	206	2 000 €
SRAL	Monsieur	SAADAOUI	Imed	Chef du poste de contrôle frontalier de Roissy	206	2 000 €

Les transactions de plus de 2 000 € TTC devront faire l'objet d'une dérogation préalable accordée par M. Filipe SANTOS, responsable du programme carte achat de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France.

**Article 7 :** Outre les personnes déjà mentionnées aux articles 1 à 3 du présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, et en application de l'article 16 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé, subdélégation est donnée à effet de réaliser la constatation et la certification du service fait, avant saisie dans l'application informatique de l'Etat Chorus Formulaire, dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives aux agents listés dans le tableau ci-dessous.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Programme(s)
ISST	Monsieur	CLAVEL	Pierre	Inspecteur santé et sécurité au travail	215 et 354
ISST	Madame	TARADACH	Marie-Catherine	Inspectrice santé et sécurité au travail	215 et 354
SERFOBT	Madame	FUENTES	Claire	Cheffe du service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires	149 et 354
SERFOBT	Madame	GOOSSAERT	Clara	Cheffe du service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires adjointe	149 et 354
SRAL	Madame	BOURDELEAU	Anne-Marie	Cheffe du pôle vétérinaire adjointe	206 et 354
SRAL	Madame	CARON	Angélique	Gestionnaire technique et administrative	206, 215 et 354
SRAL	Madame	CHANTELOUBE	Mathilde	Cheffe du poste de contrôle frontalier phytosanitaire de Roissy	206, 215 et 354
SRAL	Monsieur	CHATRY	Arnaud	Chef du service régional de l'alimentation	149, 206, 215 et 362
SRAL	Monsieur	HUGUET	Bertrand	Chef du pôle phytosanitaire adjoint	206 et 354
SRAL	Monsieur	JACQUET	François	Chef du poste de contrôle frontalier de Roissy adjoint	206, 215 et 354
SRAL	Madame	PREUX	Hélène	Cheffe du pôle offre alimentaire et nutrition	149, 206 et 362
SRAL	Monsieur	ROUINA	Mohammed	Chef du pôle phytosanitaire	206 et 354
SRAL	Monsieur	ROUINA	Mohammed	Chef du poste de contrôle frontalier d'Orly	206, 215 et 354
SRAL	Monsieur	SAADAOUI	Imed	Chef du poste de contrôle frontalier de Roissy	206, 215 et 354
SRAL	Madame	VANEL	Elodie	Cheffe de l'unité inspections et agréments	206 et 354
SRAL	Madame	VILLEDARY	Claire	Cheffe du service régional de l'alimentation adjointe	206 et 354
SREA	Madame	CAVAILLES	Emilie	Cheffe du service régional d'économie agricole	149, 354 et 775
SREA	Madame	LAVAL	Anne-Laure	Cheffe du service régional d'économie agricole adjointe	149, 354 et 775
SRFD	Madame	LOUNICI	Fatiha	Cheffe du service régional de la formation et développement adjoint	143, 215 et 354
SRFD	Madame	RICHARD	Anne	Cheffe du service régional de la formation et développement	143, 215 et 354
SRISE	Madame	HERAUD	Fanny	Cheffe du service régional d'information statistique et économique	215 et 354
SRISE	Monsieur	LANGLOIS	Yann	Chef du centre du réseau des nouvelles des marchés de Rungis	215 et 354
SRISE	Monsieur	LEMAITRE	Franck	Chef du centre du réseau des nouvelles des marchés de Rungis adjoint	215 et 354
SRISE	Monsieur	TARDY	Vladimir	Chef du service régional d'information statistique et économique adjoint	215 et 354

**Article 8 :** Les agents listés dans le tableau ci-dessous sont autorisés à saisir l'ensemble des opérations nécessaires à l'exécution des dépenses et de recettes de l'Etat relevant de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans l'application informatique de l'Etat Chorus Formulaire.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité
MPS	Monsieur	CODARINI	Christophe	Contrôleur de gestion et contrôleur interne financier
MPS	Madame	JOUBIER	Laurence	Chargée de mission appui au RBOP
MPS	Madame	KURAKINA	Jelizaveta	Gestionnaire budgétaire et comptable
MPS	Madame	RAGOT	Sabine	Gestionnaire budgétaire et comptable
SRAL	Madame	BOUDRAA	Camélia	Gestionnaire technique et administrative
SRAL	Madame	BOURDELEAU	Anne-Marie	Cheffe du pôle vétérinaire adjointe
SRAL	Madame	CARON	Angélique	Gestionnaire technique et administrative
SRFD	Monsieur	PONTRoue	Emeric	Gestionnaire technique et administratif
SRFD	Monsieur	PUIFERRAT	Morgann	Gestionnaire budgétaire

La subdélégation accordée à M. Christophe CODARINI est limitée à la saisie des demandes relatives aux règles d'imputation des demandes de paiement par carte d'achat et à la saisie des contrôles demandés par le centre de gestion financière.

**Article 9 :** Subdélégation est donnée à effet de valider l'ensemble des opérations nécessaires à l'exécution des dépenses et de recettes de l'Etat relevant de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans l'application informatique de l'Etat Chorus Formulaire aux agents listés au tableau ci-dessous.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité
MPS	Monsieur	CODARINI	Christophe	Contrôleur de gestion et contrôleur interne financier
MPS	Madame	JOUBIER	Laurence	Chargée de mission appui au RBOP
MPS	Madame	KURAKINA	Jelizaveta	Gestionnaire budgétaire et comptable
MPS	Madame	RAGOT	Sabine	Gestionnaire budgétaire et comptable

La subdélégation accordée à M. Christophe CODARINI est limitée à la validation des demandes relatives aux règles d'imputation des demandes de paiement par carte d'achat et à la validation des contrôles demandés par le centre de gestion financière.

**Article 10 :** Subdélégation est donnée à effet de valider l'ensemble des opérations nécessaires à l'exécution des dépenses et de recettes de l'Etat relevant de la qualité de responsable de budget opérationnel de programme délégué de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans l'application informatique de l'Etat Chorus Cœur aux agents listés au tableau ci-dessous.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité
MPS	Monsieur	CODARINI	Christophe	Contrôleur de gestion et contrôleur interne financier
MPS	Madame	JOUBIER	Laurence	Chargée de mission appui au RBOP
MPS	Monsieur	SANTOS	Filipe	Chef de la mission du pilotage stratégique

**Article 11 :** Subdélégation est donnée à effet de valider l'ensemble des opérations nécessaires à l'exécution des dépenses et de recettes de l'Etat relevant de la qualité de responsable d'unité opérationnelle de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans l'application informatique de l'Etat Chorus Cœur aux agents listés au tableau ci-dessous.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité
MPS	Madame	JOUBIER	Laurence	Chargée de mission appui au RBOP
MPS	Madame	KURAKINA	Jelizaveta	Gestionnaire budgétaire et comptable
MPS	Madame	RAGOT	Sabine	Gestionnaire budgétaire et comptable

**Article 12 :** L'arrêté n°IDF-2025-03-10-00007 du 10 mars 2025 est abrogé.

**Article 13 :** Une copie de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, (direction des affaires juridiques).

**Article 14 :** La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 11 sont chargées, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Île-de-France) accessible sur le site internet de la préfecture : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/).

Fait à Paris, le 29 avril 2025

La directrice régionale et interdépartementale  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



Mylène TESTUT-NEVES

Rectorat de la région académique  
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2025-04-10-00024

Arrêté n° 2025-113-RA portant délégation de  
signature à la secrétaire générale de l'académie  
de Paris et au secrétaire général adjoint-directeur  
des ressources humaines dans le cadre de la  
prestation de serment des agents comptables  
des EPLE



**ACADÉMIE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté n° 2025-113-RA  
portant délégation de signature à la secrétaire générale de l'académie de Paris  
et au secrétaire général adjoint-directeur des ressources humaines**

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE ILE-DE-FRANCE,  
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE PARIS**

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles R. 222-19, D. 222-20, D. 222-35, R. 911-82 et suivants ;

Vu le décret du Président de la République du **12 mars 2025** portant nomination de Mme Julie BENETTI en qualité de rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel en date du **18 juillet 2022** portant nomination de Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, en charge de l'enseignement scolaire, pour une première période de quatre ans, du 25 août 2022 au 24 août 2026 ;

Vu l'arrêté ministériel du **22 juin 2021** portant nomination et classement de M. Thibaut PIERRE, attaché d'administration hors classe, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des ressources humaines de l'académie de Paris, pour une première période de quatre ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2025 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-208 du 3 mars 2004 relatif aux modalités de prestation de serment des comptables publics ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Paris, Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, secrétaire générale de l'académie de Paris, représentera la rectrice de l'académie de Paris pour recevoir le serment des agents comptables des établissements publics locaux d'enseignement, en application de l'article 14-1 du décret du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et de l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics.

Mme VIOT-LEGOUDA est habilitée à signer les documents afférents à cette prestation de serment.

**Article 2** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, secrétaire générale de l'académie de Paris, la même délégation de signature qui lui est donnée par Mme Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Paris, est accordée à M. Thibaut PIERRE, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines de l'académie de Paris.

**Article 3** — L'arrêté n° 2024-109-RA du 31 mai 2024 est abrogé.

**Article 4** — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 10 avril 2025

***Signé***

Julie BENETTI

Rectorat de la région académique  
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2025-04-15-00019

Arrêté n° 2025-114-RA relatif à l'enseignement  
scolaire de l'académie de Paris portant  
délégation de signature de la Rectrice de la  
région académique Ile-de France, Rectrice de  
l'académie de Paris à ses chefs de service

**ARRETE N° 2025-114-RA**  
**relatif à l'enseignement scolaire de l'académie de Paris**  
**de la Rectrice de la région académique Île-de-France,**  
**Rectrice de l'académie de Paris,**  
**portant délégation de signature à ses chefs de service**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R 222-1 et suivants, R 222-13 et suivants, R 222-19 et suivants, R 222-24 et suivants, R 222-25 et suivants, R 222-36-1 et suivants ;

Vus les articles R 222-21 et D 222-22 du code de l'éducation ;

Vu le décret du Président de la République du **12 mars 2025** portant nomination de Mme Julie BENETTI en qualité de rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris, à compter du 26 mars 2025 ;

Vu le décret du Président de la République du **26 février 2025** portant nomination de M. Laurent NOË en qualité de directeur de l'académie de Paris à compter du 3 mars 2025, pour une durée de quatre ans ;

Vu le décret du Président de la République en date du **17 novembre 2023** portant nomination de M. Jean-François BARLE en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale de Paris, à compter du 20 novembre 2023 ;

Vu le décret du Président de la République en date du **10 octobre 2022** portant nomination de Madame Christelle GAUTHEROT en qualité de directrice académique des services de l'éducation nationale de Paris, chargé du 1<sup>er</sup> degré, à compter du 15 octobre 2022 ;

Vu le décret du Président de la République en date du **26 septembre 2022** portant nomination de M. Sébastien TAVERGNE, en qualité de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Paris, à compter du 26 septembre 2022 ;

Vu le décret du Président de la République en date du **1<sup>er</sup> février 2024** portant nomination de M. Edouard BERTEAUX, personnel de direction, dans l'emploi de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel en date du **18 juillet 2022** portant nomination de Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, en charge de l'enseignement scolaire, pour une première période de quatre ans, du 25 août 2022 au 24 août 2026 ;

Vu l'arrêté ministériel du **22 juin 2021** portant nomination et classement de M. Thibaut PIERRE, attaché d'administration hors classe, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des ressources humaines de l'académie de Paris, pour une première période de quatre ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2025 ;

Vu l'arrêté ministériel du **17 juillet 2024** portant nomination et classement de Mme Marjorie KOUBI, attachée territoriale hors classe, dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, en charge du pôle élèves, des partenaires et des politiques éducatives au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de quatre ans du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2028 ;

Vu l'arrêté ministériel du **19 juillet 2024** portant nomination et classement de M. Jonathan DUVAL, attaché statisticien principal de l'Insee, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, en charge du pôle programmation scolaire, pilotage et fonctions supports au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de quatre ans du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2028 ;

Vu l'arrêté ministériel du **27 juin 2024** portant nomination et classement de M. Franck HUGOY, attaché principal d'administration, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjoint du directeur des ressources humaines en charge du second degré au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans du 22 août 2024 au 21 août 2029 ;

Vu l'arrêté ministériel du **25 mars 2025** portant nomination et classement de Mme Sandrine GRUZ, attachée principale d'administration, dans l'emploi d'adjointe du directeur des ressources humaines en charge du premier degré au rectorat de l'académie de Paris, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 ;

## ARRÊTE :

**Article 1** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie BENETTI, rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, délégation générale de signature est donnée à M. Laurent NOÉ, directeur de l'académie de Paris, pour toutes les questions relatives aux écoles, aux collèges, aux lycées et aux établissements d'éducation spéciale, à la formation et à la gestion des personnels affectés aux enseignements qui y sont dispensés, ainsi qu'à la formation continue des adultes, pour l'exercice des missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements qui y concourent, pour toutes les décisions prises dans les matières entrant dans le champ de compétences du ministre chargé de l'éducation exercées à l'échelon de l'académie et des services départementaux de l'éducation nationale.

**Article 2** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie BENETTI, rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, délégation générale de signature est accordée à Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, pour l'administration de l'académie, pour toutes les questions relatives aux écoles, aux collèges, aux lycées et aux établissements d'éducation spéciale, à la formation et à la gestion des personnels affectés aux enseignements qui y sont dispensés, ainsi qu'à la formation continue des adultes.

**Article 3** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent NOÉ, directeur de l'académie de Paris, pour les affaires relevant de leurs compétences, délégation est donnée à Mme Christelle GAUTHEROT, directrice académique des services de l'éducation nationale de Paris (écoles et collèges) et à M. Jean-François BARLE, directeur académique des services de l'éducation nationale de Paris (2<sup>nd</sup> degré).

**Article 4** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle GAUTHEROT, directrice académique des services de l'éducation nationale de Paris (écoles et collèges), la délégation de signature qui lui est accordée à l'article 3 sera exercée par son adjoint, M. Sébastien TAVERGNE, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Paris.

**Article 5** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François BARLE, directeur académique des services de l'éducation nationale de Paris (2<sup>nd</sup> degré), la délégation de signature qui lui est accordée à l'article 3 sera exercée par son adjoint, M. Edouard BERTEAUX, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Paris.

**Article 6** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est donnée à M. Thibaut PIERRE, à Mme Marjorie KOUBI et à M. Jonathan DUVAL, secrétaires généraux adjoints.

**Article 7** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thibaut PIERRE, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, délégation est donnée à M. Franck HUGOY, adjoint du directeur des ressources humaines pour les questions relatives au 2<sup>nd</sup> degré, et à Mme Sandrine GRUZ, adjointe du directeur des ressources humaines pour les questions relatives au 1<sup>er</sup> degré.

**Article 8** — En cas d'absence de M. Laurent NOÉ et de Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Thibaut PIERRE, Mme Marjorie KOUBI et M. Jonathan DUVAL, délégation est accordée aux chefs de division du rectorat, dans la limite de leurs attributions respectives :

Mme Lynda AMARA, cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (DPATSS),

M. Christian ANTHEAUME, chef de la division de l'intendance et de la logistique (DIL),

Mme Karen BOUCHERON-DIDRY, cheffe de la division des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public (DE) par intérim,

Mme Elyane CLAUDE, cheffe du service de la coordination paye et du bureau du chômage (SCP),

M. Tichan GAJU, chef du bureau des personnels d'encadrement (BPE),

M. Philippe GUIRAN, responsable administratif de l'Ecole Académique de Formation continue,

M. Stéphane JEUDY, chef de la division des personnels du supérieur (DPSUP),

M. Guillaume LE LAY, chef du bureau de l'assistance éducative et des contrats aidés (BACA),

M. David MALRIC, chef de la division des personnels enseignants du second degré public (DPE),

Mme Stéphanie MECHINE, cheffe du service des affaires médicales et sociales (SAMS)

M. Jean-Luc MORVAN, chef du bureau des pensions,

Mme Hadda NEDJAR, cheffe de la division des personnels enseignants du privé (DEP),

M. Jérôme POISON, chef de la division des affaires financières (DAF),

M. Félix VILLATTE, chef de la division de la vie de l'élève (DVE),

M. Henrick YERBE, chef du service interacadémique des affaires juridiques (SIAJ) et chef de la division des affaires juridiques (DAJ).

**Article 9** — L'arrêté n° 2025-107-RA du 26 mars 2025 relatif à l'enseignement scolaire de l'académie de Paris est abrogé.

**Article 10** — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire de l'académie de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 15 avril 2025

**Signé**  
Julie BENETTI

Rectorat de la région académique  
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2025-04-15-00020

Arrêté n° 2025-115-RA modifiant l'arrêté n°  
2025-110-RA portant subdélégation de signature  
en matière d'ordonnancement secondaire dans  
le cadre des programmes 139, 140, 141 et 230,  
723 et de l'unité opérationnelle du BOP 214  
0214-IDFR-PARI



**ACADÉMIE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté n° 2025-115-RA  
modifiant l'Arrêté n° 2025-110-RA**

**portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire  
dans le cadre des programmes 139, 140, 141 et 230, 723 et de l'unité opérationnelle  
du BOP 214 0214-IDFR-PARI**

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE ILE-DE-FRANCE,  
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE PARIS

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le code de l'éducation et notamment les articles R222-19 et suivants ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 12 mars 2025 portant nomination de Mme Julie BENETTI en qualité de rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris ;

Vu le décret du Président de la République du 26 février 2025 portant nomination de M. Laurent NOÉ en qualité de directeur de l'académie de Paris à compter du 3 mars 2025, pour une durée de quatre ans ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté n° IDF-2025-03-26-00004 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à Mme Julie BENETTI, rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 18 juillet 2022 portant nomination de Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, en charge de l'enseignement scolaire, pour une première période de quatre ans, du 25 août 2022 au 24 août 2026 ;

Vu l'arrêté n° 2025-110-RA du 28 mars 2025 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire dans le cadre des programmes 139, 140, 141 et 230, 723 et de l'unité opérationnelle du BOP 214 0214-IDFR-PARI,

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

L'article 4 de l'arrêté n°2025-110-RA du 28 mars 2025 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« **Article 4** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thibaut PIERRE, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, délégation est donnée à M. Franck HUGOY, adjoint du directeur des ressources humaines pour les questions relatives au 2<sup>nd</sup> degré, et à Mme Sandrine GRUZ, adjointe du directeur des ressources humaines pour les questions relatives au 1<sup>er</sup> degré, dans la limite de leurs attributions. »

### Article 2

La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 15 avril 2025

La Rectrice de la région académique d'Île-de-France,  
Rectrice de l'académie de Paris,  
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de France

**Signé**

Julie BENETTI